

# COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2019

Président : Yves D'AMECOURT

Secrétaire : Carole DELADERRIERE

## Présents :

Monsieur Didier ABELA, Monsieur Philippe ACKER, Madame Monique ANDRON, Monsieur Jean-Claude BERNEDE, Monsieur Philippe BRY, Madame Maryse CHEYROU, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Yves D'AMECOURT, Madame Carole DELADERRIERE, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Michel DULON, Monsieur Patrick DUMAS, Monsieur Serge DURU, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Jean-Pierre GASNAULT, Monsieur Daniel GAUD, Monsieur André GREZE, Monsieur Eric GUERIN, Madame Valérie HATRON, Monsieur Yannick JOUSSEAUME, Monsieur Lucien KERGEFFROY, Monsieur Pierre-Didier LAMOUREUX, Monsieur Francis LAPEYRE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Monsieur Bruno LIMOUZIN, Madame Martine LOPEZ, Monsieur Jacques MATIGNON, Monsieur Samuel MESTRE, Madame Josette MUGRON, Monsieur Richard PEZAT, Monsieur Jean-Paul POUJON, Madame Jeanne RAYNE, Monsieur Bernard REBILLOU, Madame Myriam REGIMON, Madame Marie-Claude REYNAUD, Monsieur Christophe SERENA, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Jean-Marie VIAUD

## Excusés :

Madame Nicole BONNAMY, Monsieur Michel BRUN, Monsieur Bernard DALLA-LONGA, Madame Danièle FOSTIER

## Absents :

Monsieur Marcel ALONSO, Monsieur Daniel AUBERT, Madame Josie BESSE/CASTANT, Monsieur Emile BOUSCARY, Monsieur Thierry LABORDE, Monsieur Jean-Pierre LARRIBAUD, Monsieur Alain LEVEAU, Monsieur Raymond REBIERE

## Représentés :

Monsieur Daniel BARBE par Monsieur Eric GUERIN

## Ordre du jour:

### Interventions

- ✓ Présentation des projets « Café partagé » et « garage mobile solidaire » par Madame Charlotte RAMBAUD
- ✓ Présentation du projet de requalification et diversification de l'accueil en hébergement touristique du Centre de formation Beauséjour – Présentation par Christiane FOUILHAC

### Bureau Communautaire

- ✓ Attribution de subventions aux associations
- ✓ Désignation de l'entreprise en charge des travaux d'éclairage des terrains de tennis extérieurs à Sauveterre de Guyenne

### Questions et informations diverses

- ✓ Plaine des sports de Targon
- ✓ USTOM Enlèvement des Déchets Ménagers
- ✓ USTOM – Procédure de citation directe
- ✓ Maîtrise des charges salariales relatives aux contractuels

## Délibérations du conseil :

Monsieur le Président soumet aux membres présents l'ajout des délibérations relatives au conventionnement avec la piscine, au conventionnement avec le collège et au reversement de la subvention de la Caf pour le projet du PRJ.

Ces ajouts sont validés à l'unanimité.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DEL\_2019\_045)**

Monsieur le Président présente aux membres du Bureau Communautaire l'avis de la Commission « Associations culturelles et sportives » réunie le 28 mai 2019, portant sur l'étude des demandes de subventions émanant des associations du territoire qui s'établissent comme suit :

<b>Nature des demandes de subventions</b>	<b>Associations</b>	<b>Montants</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Subventions investissements matériels pour et</b>	<b>Associations sportives :</b>	<b>1 575.00 € :</b>	<b>2 625.00 €</b>
	Club haltérophilie entre 2 mers	525.00 €	
	Piscine	525.00 €	
	Société Gymnique de Guyenne	525.00 €	
	<b>Associations Musique :</b>	<b>525.00 € :</b>	
	Musiques en Bastide	525.00 €	
	<b>Associations Arts et expression :</b>	<b>525.00 € :</b>	
	Ouistiti Circus	525.00 €	
<b>Subventions organisation manifestations pour de</b>	<b>Associations sportives</b>	<b>0 €</b>	<b>33 932.00 €</b>
	<b>Associations Musique</b>	<b>332.00 €</b>	
	Musaique – Ecole des Arts du Targonnais	332.00 €	
	<b>Associations Arts et expression</b>	<b>0.00 €</b>	
	<b>Développement économique Développement touristique :</b>	<b>33 600.00 € :</b>	
Association Culture et Loisirs	500.00 €		
Association pour la sauvegarde du	1 000.00 €		

patrimoine et de l'environnement du Cadillacais, Targonnais et Sauveterrois		
Ouvre la voix	3 500.00 €	
Comité des fêtes de Saint Sulpice de Guilleragues	300.00 €	
Mairie de Blasimon	2 500.00 €	
Comité de jumellages Franco/Allemand, Espagnol et Libanais	3 000.00 €	
Les amis de l'Abbaye de Saint Ferme	700.00 €	
Comité d'animations culturelles Sauveterre de Guyenne	5 000.00 €	
Musique Targon	500.00 €	
Castrum du Pommiers	1 200.00 €	
Accrocs Production	4 000.00 €	
Comité des fêtes de Caumont	700.00 €	
Radio Entre 2 Mers	10 000.00 € (dont 6 500 € pour l'antenne relais)	
Confrérie des Paloumayres Entre deux Mers	350.00 €	
Collège Sauveterre de Guyenne – Séjour Jeunes	350.00 €	

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

**DESIGNATION DE L'ENTREPRISE EN CHARGE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE DES TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS A SAUVETERRE DE GUYENNE ET ELECTRIFICATION DU PORTAIL (DEL 2019 046)**

Vu la délibération n° DEL\_2019\_016 du Bureau Communautaire réuni le 1<sup>er</sup> avril 2019 relative aux projets d'investissement à réaliser au cours de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n° DEL\_2019\_017 du Conseil Communautaire réuni le 8 avril 2019 relative au vote du Budget Primitif 2019 ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire le lancement d'une consultation relative aux travaux d'éclairage des deux terrains de tennis extérieurs de Sauveterre de Guyenne et électrification du portail.

Les propositions s'établissent comme suit :

Entreprises	prix HT	prix T.TC
CABANAT	30 262,50 €	36 315,00 €
DUBERGEY	30 443,60 €	36 410,55 €
PRO&CIE CHARLES	34 585,66 €	41 364,45 €
ÉCLAIRAGE PHOTOVOLTAIQUE	34 796,00 €	41 616,02 €
CMR	49 090,00 €	58 711,64 €

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE RETENIR** l'EURL CABANAT pour les travaux d'éclairage des terrains de tennis extérieurs de Sauveterre de Guyenne et électrification du portail.

#### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "PISCINE" (DEL 2019 047)**

Monsieur le Président présente aux membres du Bureau Communautaire la convention de mise à disposition de la piscine, propriété de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers au profit de l'association « Piscine ».

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition de l'équipement sportif intercommunal ainsi que les conditions d'entretien, de fonctionnement et d'encadrement.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE VALIDER** la convention de mise à disposition de la piscine intercommunale au profit de l'association « Piscine » telle que présentée et jointe à la présente ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

#### **CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE AU PROFIT DU COLLEGE ROBERT BARRIERE (DEL 2019 048)**

Monsieur le Président présente aux membres du Bureau Communautaire la convention de mise à disposition de la piscine, propriété de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers au profit du collège Robert Barrière de Sauveterre de Guyenne.

Monsieur félicite le principal du collège qui a réussi à mettre en place ce dispositif et remercie l'association La Piscine qui a pu mettre tout en œuvre pour que les bassins soient disponibles un mois de plus.

La présente convention, tripartite, entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers (propriétaire), l'association « Piscine » (gestionnaire) et le collège Robert Barrière de Sauveterre de Guyenne, a pour objet de définir les conditions de mise à disposition, d'utilisation et d'accès de l'équipement sportif intercommunal.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE VALIDER** la convention tripartite de mise à disposition de la piscine intercommunale au profit du Collège Robert Barrière de Sauveterre de Guyenne telle que présentée et jointe à la présente ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

## **REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION ACCORDEE PAR LA CAF A L'ASSOCIATION NBA ROAD TRIP (DEL 2019\_049)**

Monsieur le Président informe les membres du Bureau Communautaire que dans le cadre des appels à projets interinstitutionnels (CAF, MSA, DDCS, Conseil Départemental) 2 types d'appels à projets se distinguent :

- Les appels à projets « structures » - déposés par les structures (type ALSH & Points jeunes)
- Les appels à projets « jeunes » - déposés par des groupes de jeunes constitués en association.

Les subventions sont donc versées aux gestionnaires de structures dans le cadre des appels à projets « structures », aux associations de jeunes dans le cadre d'appel à projets « jeunes ».

La commission d'administrateurs de la Caisse d'Allocations Familiales a accordé une subvention d'un montant de 2 500 € au projet NBA ROAD TRIP mené par 7 jeunes du Point Rencontre Jeunes de Targon, âgés de 13 à 18 ans, qui ont décidé de réaliser un documentaire sur le basket de rue en France et aux Etats-Unis dans le cadre de l'appel à projet « jeunes ».

S'agissant d'un appel à projets « jeunes », la subvention octroyée aurait dû être versée, par conséquent, directement à l'association. La Caisse d'Allocations Familiales a cependant commis une erreur, le paiement ayant été enclenché et effectué sur le compte de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers.

Afin que cette subvention soit reversée à l'association NBA ROAD TRIP via les Francas de Bordeaux (siège administratif de l'association des Jeunes), une délibération est nécessaire.

Ce projet a recueilli la participation financière de :

Conseil régional : 1 500 €  
CAF : 2 500 €  
MSA : 500 €  
Ambassade : 5 651,96 €  
Autofinancement : 2 168,41 €

TOTAL : 12 320,37€

La CAF 33 souhaite présenter le projet au Concours national projets jeunes 2019 CNAF.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE REVERSER** la subvention octroyée par la Caisse d'Allocations Familiales, indûment perçue sur le compte de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers, à l'Association NBA ROAD TRIP via les Francas de Bordeaux, d'un montant de 2 500 €.

### Questions et informations diverses :

#### **1 - Plaine des sports de Targon :**

**2 – USTOM Enlèvement des Déchets Ménagers**– courrier adressé aux Maires pour un positionnement sur le MAINTIEN et l'AMELIORATION du Porte à porte intégrant une hausse tarifaire OU passage de la collecte en POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES intégrant une hausse tarifaire plus modérée.

**3- USTOM – Procédure de citation directe** devant le Tribunal Correctionnel initiée par 12 parties civiles. Audience fixée au 5 décembre 2019.

Une délibération est prise en ce sens.

## **FRAIS D'AVOCAT - PROCEDURE DE CITATION DIRECTE (DEL 2019\_050)**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire que la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers, l'USTOM, et la Trésorerie de la Réole font l'objet d'une procédure de citation directe devant le Tribunal Correctionnel de Bordeaux, initiée par 12 parties civiles.

Maitre Jean-Philippe RUFFIE, Avocat à la Cour, a transmis le montant de ses honoraires d'un montant forfaitaire de 8 000 € HT, facturés comme suit :

- 4 000 € HT pour la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers

- 4 000 € HT pour l'USTOM – Union des Syndicats pour le Traitement des Ordures Ménagères du Castillonnais et du Réolais.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ACCEPTER** le montant des honoraires transmis par Maître RUFFIE, ainsi que sa répartition entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers et l'USTOM Union des Syndicats pour le Traitement des Ordures Ménagères du Castillonnais et du Réolais

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conditions d'intervention communiquées par Maître RUFFIE.

La séance est levée à 20h15.